

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 11 janvier 2022 par visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

EST ABSENTE :

Madame Lyne Marcheterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
M. Jean-François Beaulieu, directeur par intérim du Service des ressources financières
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires
Mme Catherine Guilbault, analyste au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 42.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

33-CA-2021-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1. Reddition de comptes de la directrice générale
 - 5.1.1. Décisions de la directrice générale se finissant le 17 décembre 2021
 - 5.1.2. Suivi des Grands projets (PEVR)
 - 5.1.3. Tableaux de bord
 - 5.1.4. Rapport des activités de la directrice générale
6. Affaires découlant du Comité de gouvernance et d'éthique
7. Affaires découlant du Comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. Présentation du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (« PSIRSSES »)
 - 8.2. Instituer un régime d'emprunts par marge de crédit auprès du ministère des Finances
9. Affaires découlant du Comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

34-CA-2021-2022

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE 17 DECEMBRE 2021

Mme Taillon présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 17 décembre 2021. Aucune question n'est soulevée à ce sujet.

SUIVI DES GRANDS PROJETS (PEVR)

Mme Taillon et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

TABLEAUX DE BORD

M. Hugo Clermont présente les tableaux bord et souligne la mise à niveau de la section intitulée « État de situation COVID-19 » pour tenir compte des nouveaux processus concernant la déclaration des cas.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Taillon présente un rapport de ses activités depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration du 16 novembre dernier.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

35-CA-2021-2022

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES
SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR (« PSIRSSES »)**

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (« PSIRSSES ») demande une résolution de la part du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les projets recommandés par le Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sophie Gagnon :

1° QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin (« CSS Marie-Victorin ») autorise la présentation du projet « Notre terrain de jeu » à l'École Adrien-Gamache au ministère de l'Éducation dans le cadre du PSIRSSES;

2° QUE le CSS Marie-Victorin autorise la présentation du projet « Uni par le jeu » à l'École Saint-Jean-Baptiste au ministère de l'Éducation dans le cadre du PSIRSSES;

3° QUE soit confirmé l'engagement du CSS Marie-Victorin à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation;

4° QUE le CSS Marie-Victorin désigne la directrice générale comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

36-CA-2021-2022

**RÉGIME D'EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DU MINISTRE
DES FINANCES 2021-2022**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire Marie-Victorin (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière* pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Loi sur l'administration financière*;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU, sur proposition de M. Nicolas Brosseau, avec exemption de lecture :

1° QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre pour ces Projets.

2° QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

3° QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;

4° QUE tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

5° QU'aux fins de constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;

6° QUE du groupe a) le/la directeur du Service des ressources financières, le/la directeur adjoint du Service des ressources financières, le/la coordonnateur du Service des ressources financières aux opérations, le/la coordonnateur du Service des ressources financières aux états financiers, ou du groupe b) le/la régisseur du Service des ressources financières ou le/la agent d'administration du Service des ressources financières, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement et pas plus qu'un/une du groupe b), soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;

7° QUE le/la directeur général, le/la directeur général adjoint responsable du Service des ressources financières ou le/la directeur du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

8° QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 27.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

